

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19/09/2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h30)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Philippe FORMENTEL

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025

FINANCES

Tarifs municipaux salle Anita Conti

Aurélie ARQUIER expose :

Une nouvelle salle associative a été réalisée au Moulin des Landes. Par délibération du 27 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de la nommer salle Anita Conti.

Cette salle a vocation à accueillir tout événement convivial organisé par des associations, des particuliers ou des entreprises. Ainsi, il est nécessaire de définir les tarifs de mise à disposition.

Pour les associations hayonnaises, il est proposé une mise à disposition selon les modalités suivantes :

- Gratuité 1 week-end par an,
- Tarif préférentiel (- 50 %) pour tout besoin supplémentaire en week-end,
- Gratuité pour une occupation pour des réunions ou temps conviviaux du lundi au vendredi 12h (sous réserve de disponibilité).

Il est précisé que la mise à disposition des salles à des associations doit être valorisée comme une subvention en nature. Ainsi, même si elles sont exonérées, une valeur doit être calculée lors de la mise à disposition.

SALLE ANITA CONTI					
Semaine (lundi au vendredi 12h)			Week-end (vendredi 12h au dimanche minuit)		
Tarif horaire	Forfait 1/2 journée (5h)	Forfait journée (+ 5h)	Tarif horaire	Forfait 1/2 journée (5h)	Forfait journée (+ 5h)
30	100	200	35	150	250

Les tarifs pour les demandeurs non-hayonnais (associations, particuliers et entreprises) seront majorés de 30 %. Un justificatif d'adresse pourra être demandé.

Une pénalité de 1 000 € pourra être demandée en cas de non-respect de la convention de réservation.

VU l'avis de la commission Animation et vie associative du 3/09/2025

VU l'avis de la commission Finances du 9/09/2025.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la mise à jour des tarifs municipaux 2025 pour la salle Anita Conti tels qu'exposés

PRÉCISE que la salle Anita Conti est mise à disposition des associations hayonnaises selon les modalités suivantes :

- Gratuité 1 week-end par an,
- Tarif préférentiel (- 50 %) pour tout besoin supplémentaire en week-end,
- Gratuité pour une occupation pour des réunions ou temps conviviaux du lundi au vendredi 12h (sous réserve de disponibilité).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 25/09/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ

Le secrétaire de séance
Philippe FORMENTEL

